

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 février 2016

LIBERTÉ, INDÉPENDANCE ET PLURALISME DES MÉDIAS - (N° 3465)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC63

présenté par
M. Bloche, rapporteur

ARTICLE 7

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer au mot :

« constitué »,

le mot :

« institué ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.